

tions d'uranium, une autorité absolument exceptionnelle. Sous de nombreux rapports, il aurait été préférable qu'on exige que le Canada ait un intérêt prédominant dans d'autres industries que celle de l'uranium.

Si la Chambre y consentait à l'unanimité, le ministre pourrait peut-être nous fournir ce soir des précisions, puisqu'il a soulevé le sujet ce soir. Plusieurs questions surgissent dans l'esprit de chacun sur les motifs qui l'ont poussé à prendre cette mesure extraordinaire. L'unique raison qui se présente, c'est que ce serait une façon de contourner les conditions extra-territoriales qui pourraient être imposées à notre industrie si des financiers des États-Unis, régis par la loi des États-Unis, venaient investir chez nous à un moment où le gouvernement pourrait songer à exporter de l'uranium à un pays que les États-Unis pourraient désapprouver. C'est l'unique raison que je puisse voir. La raison que le gouvernement n'exerce aucun contrôle semble dépourvue de sens. Il est évident que le gouvernement exerce un contrôle. J'ignore l'attitude qu'il faudrait adopter à cet égard, mais j'aimerais laisser au ministre l'occasion de répondre ce soir, afin d'élucider certaines des questions suscitées par sa déclaration, car il n'a pas traité de tous les aspects du problème.

Cela me déçoit que le ministre n'ait pas jugé bon de nous remettre le texte de sa déclaration à l'avance. Les courriéristes parlementaires ont eu le texte, mais pas les députés. La question est très grave et elle inquiète profondément l'opposition. Nous croyons que le ministre devrait faire confiance à la Chambre et donner plus de détails. Même si la procédure est inhabituelle, je pense qu'elle est nécessaire. Il devrait dire pourquoi le gouvernement se voit forcé de prendre une mesure aussi extraordinaire. La Chambre, je l'espère, donnera son consentement unanime pour que le ministre puisse ce soir expliquer la situation.

[Français]

• (8.20 p.m.)

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'ai été fort étonné d'entendre cette déclaration inattendue, qui a pourtant son importance.

Comme mes préopinants, j'ai été un peu vexé de constater que la presse avait déjà reçu des copies de cette déclaration. Quant aux députés de l'opposition, ils ont encore une fois été oubliés. Demain, nous pourrions donc lire la déclaration du ministre non pas dans

[M. Saltsman.]

le hansom, puisque nous ne le recevrons qu'après la première séance de la Chambre, mais dans les journaux.

Il aurait été préférable, cependant, que nous disposions de quelques minutes afin d'étudier cette décision du gouvernement. Je crois comprendre que le ministre a voulu faire cette déclaration après la fermeture de la Bourse, afin d'éviter la spéculation. Toutefois, il aurait pu, au moins, faire confiance aux députés de l'opposition, en leur remettant une copie de cette déclaration.

La mesure annoncée, visant à la réglementation du contrôle des mines ou de la production d'uranium par des intérêts étrangers, ne semble pas, à mon avis, constituer un pas dans la bonne direction.

Cependant, j'ai cru comprendre que le ministre avait laissé plusieurs portes ouvertes, en permettant à des intérêts étrangers qui le désirent de contourner les règlements que le ministre ou le gouvernement veut appliquer.

Nous aurons l'occasion, je pense, de mieux étudier cette décision et de l'analyser. Il serait donc nécessaire, dans un avenir très prochain, avant l'ajournement de la Chambre pour les vacances de Pâques, par exemple, d'avoir l'occasion de discuter du sujet avec le ministre, dans le but d'approfondir cette question.

[Traduction]

M. Saltsman: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Demanderiez-vous le consentement unanime pour permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) de préciser sa déclaration.

M. Baldwin: Nous y consentirions bien volontiers, monsieur l'Orateur. Cependant, un débat est maintenant engagé et il serait tout indiqué que le ministre prenne la parole. S'il veut répondre, c'est parfait, et je consentirais à lui accorder le temps qui serait normalement attribué à un autre membre de son parti. Cependant, loin de moi l'idée d'exhorter un ministre de la Couronne à prendre la parole.

Une voix: Sans réaction.

Une autre voix: Il demeure sans voix.

M. l'Orateur suppléant: Je suis prêt à accorder la parole au député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), si elle veut parler maintenant.